

N°31 Juillet 2014

Bulletin d'informations municipales Saint-Julien-en-Vercors







Saint-Julien-en-Vercors

PHOTOS























L'édito du maire

oici un nouveau numéro de votre bulletin municipal. C'est le 1er numéro complet depuis 1 an car les élections municipales limitaient notre communication institutionnelle. Suite aux élections de mars une nouvelle équipe municipale a été désignée, avec 7 conseillers sortants et 4 nouveaux élus. Vous avez largement apporté votre soutien à cette liste - certes unique - avec un taux de participation significatif. Qu'il s'agisse des résultats de l'ensemble des candidats et du mien en particulier, permettez-moi de vous adresser mes plus chaleureux remerciements. Votre confiance nous oblige et nous ferons le nécessaire pour en être à la hauteur.

Un autre moment fort aura marqué le printemps à Saint-Julien : la cérémonie du 18 mars organisée pour commémorer le 70° anniversaire de l'assaut allemand contre la ferme Peyronnet à la Matrassière, lequel assaut s'était soldé par la mort de Résistants et de civils. La cérémonie a rassemblé de nombreux participants, officiels et habitants, jeunes et moins jeunes, témoins et nouveaux habitants. Je remercie tous ceux qui ont permis le succès de cette journée, les témoins, les organisateurs et les enfants qui ont accepté de participer, notamment en lisant une partie de la trame historique. Commémorer est essentiel pour que cette histoire devienne notre histoire à tous et qu'elle nous conduise à nous interroger sur ce que fut cette période troublée et sur les valeurs que nous devons aujourd'hui porter .

Ce numéro de Lou Becan enfin me permet de dire toute ma satisfaction de voir le Café Brochier de nouveau ouvert. Murielle et Didier nous ont rejoints et je leur dis en notre nom à tous qu'ils sont les bienvenus à Saint-Julien. L'existence de ce commerce, le dernier de notre village, est essentiel pour nous tous. Je salue Elisa et Christophe qui ont su réhabiter ce lieu et qui ont souhaité partir vers de nouvelles aventures. Merci à eux pour toute l'énergie qu'ils ont déployée pour le Café Brochier. Bon courage désormais à Murielle et Didier pour la reprise et nous serons à leurs côtés pour faire vivre ce lieu emblématique de notre commune. Passez toutes et tous un bel été.

Pierre-Louis Fillet, maire

Rétro photo
Traversée du village13
Les rythmes scolaires14
Décisions du précédent
mandat16
Le Café Brochier18
Nos associations20
Divers22
Agenda23
Infos pratiques 24

Janvier - Juin 2014

[NAISSANCES]

*Maxence Bathier, le 15 juin, à Romans sur Isère, fils de David et Audrey Sibeud.

[MARIAGE]

*Bruno Vera et Dominique Simondi, le 28 juin

[ILS NOUS ONT QUITTÉS]

*Lino Sanini, le 25 avril *Pierre Parseihian, le 20 juin



Bulletin Municipal Lou Becan

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors

<u>Directeur de publication</u>: Pierre-Louis Fillet

<u>Ont participé à ce numéro</u>: Evelyne Le Moigne,
Claire Catil, Gil Borel, Thomas Pietrucci, MarieOdile Baudrier, Jean-Luc Destombes, Gilles
Chazot, Pierre Hustache, Françoise Chatelan,
Denis Poitou, Michèle Bonnard, Delphine
Grève, Nadège Fillet, Pierre-Louis Fillet, Camille
Michel, Jean-Louis Gontier, Alain Blanc
N° ISSN: 1632-2797

Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

PREMIER TOUR. LE DIMANCHE 23 MARS.

vous présente ces élus qui oeuvreront

pendant 6 années pour Saint-Julien.

<u>Électeurs inscrits</u> : 204. <u>Votants</u> : 153. <u>Abstention</u> : 25%. <u>Exprimés</u> : 150. <u>Majorité absolue</u> : 76 voix *Par ordre alphabétique :*

- *Marie-Odile Baudrier, 129 voix soit 86% (élue).
- *Alain Blanc, 139 voix soit 93% (élu).
- *Gilles Chazot, 141 voix soit 94% (élu).
- *Emmanuel Droque, 138 voix soit 92% (élu).
- *Pierre Droque, 109 voix soit 73% (élu).
- *Monique Feugier, 134 voix soit 90% (élue).
- *Pierre-Louis Fillet, 148 voix soit 99% (élu).
- *Françoise Glénat, 127 voix soit 85% (élue).
- *Jean-Louis Gontier, 119 voix soit 79% (élu).
- *Pierre Hustache, 139 voix soit 93% (élu).
- *Camille Michel, 134 voix soit 89% (élue).

LES 11 SIÈGES AYANT ÉTÉ POURVUS AU PREMIER TOUR, LE 23 MARS, IL N'Y A PAS EU DE SECOND TOUR.

L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le samedi 29 mars, le nouveau conseil municipal s'est réuni en mairie pour la séance d'installation. Le maire sortant, Pierre-Louis Fillet a procédé à l'appel nominatif des conseillers puis les a déclarés installés dans leurs fonctions.

Marie-Odile Baudrier,

Françoise Chatelan

Le doyen d'âge a, après un mot d'accueil à l'intention des élus, présidé l'élection du maire, avec pour secrétaire, la benjamine, Camille Michel.

*Pierre-Louis Fillet, seul candidat a été élu à l'unanimité

Le maire a ensuite présidé l'élection des 3 adjoints, tous les trois élus à l'unanimité:

- *Gilles Chazot, 1er adjoint
- *Camille Michel, 2e adjointe
- *Pierre Droque, 3e adjoint

Un verre de l'amitié, offert par les élus, a clôturé cette première séance du conseil; une vingtaine de personnes assistait à la séance.

Les onze conseillers municipaux

Voici une présentation rapide des 11 membres du conseil municipal, des compétences - dossiers - commissions dont chacun est en charge et des délégations de la commune dans diverses instances.



PIERRE-LOUIS FILLET, MAIRE, Né en 1981, directeur du musée de la résistance, le village, élu depuis 2008. Président de droit de toutes les commissions communales, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Commission d'Appel d'Offres. Responsable de la commission Finances et du

groupe de travail Projet Grange Marcon, co-responsable des commissions Urbanisme-urbanisation, Communication-Information et Personnel. En charge de l'urbanisme, finances, bulletin municipal, des questions mémorielles. Conseiller communautaire (président de la CCV). Membre suppléant du SIVU de l'auberge de Roybon



GILLES CHAZOT, 1ER ADJOINT Né en 1967, technicien, Clutet-et-Savet, élu depuis 2008 Co-responsable des commissions Urbanisme-urbanisation, Communication-Information et Personnel. En charge de l'électrification, de l'éclairage, du personnel, de l'informatique,

du site Internet. Conseiller communautaire. Membre titulaire du SIVU de l'auberge de Roybon. Membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres. Délégué au C.N.A.S. (Centre National d'Action Sociale)



CAMILLE MICHEL, 2E ADJOINTE
Née en 1983, hydrogéologue, Les
Forilles, élue depuis 2014
Responsable de la commission Ecole
- RPI et du groupe de travail Projet
Les Vercoquins. En charge des affaires
scolaires et du multi-accueil Les
Vercoquins. Membre suppléante du

Comité Syndicat du Parc du Vercors. Membre du Centre Communal d'Action Sociale. Membre suppléante de la Commission d'Appel d'Offres



PIERRE DROGUE, 3E ADJOINT Né en 1965, agent du service des route du Département de la Drôme, Ponson, élu depuis 2008

Responsable de la commission Forêts-Agriculture-Voirie-Chemins Ruraux. En charge des forêts, de la voirie, des chemins ruraux et du déneigement.

Membre suppléant du SIVU de l'auberge de Roybon. Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres. Représentant titulaire à l'association des communes forestières de la Drôme.Délégué suppléant au Comité Local d'Installation. Référent Défense - Armée



MARIE-ODILE BAUDRIER,

Conseillère Municipale Née en 1950, médecin retraitée, le Château, élue depuis 2014 Co-responsable de la commission vie et animation du village. En charge de la culture, du tourisme et du patrimoine. Conseillère communautaire.

Membre titulaire du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Vercors. Membre titulaire du SIVU de l'auberge de Roybon. Référente Sécurité - Routière



ALAIN BLANC,

Conseiller municipal Né en 1966, chef de chantier, la Madone, élu depuis 2014 Responsable de la commission Eauassainissement. En charge de l'eau et de l'assainissement et du projet de la station d'épuration à La Martelière.

Membre titulaire du SIVU de l'auberge de Roybon



EMMANUEL DROGUE,

Conseiller municipal Né en 1979, agriculteur, le village, élu depuis 2014

En charge de l'agriculture. Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres. Représentant suppléant à l'association des communes fores-

tières de la Drôme. Délégué titulaire au Comité Local d'Installation



MONIQUE FEUGIER,

Conseillère Municipale Née en 1949, retraitée, la Madone, élue depuis 2008 Responsable du Centre Communal d'Action Sociale. En charge des affaires sociales. Membre suppléante du SIVU de l'auberge de Roybon. Membre

du Centre Communal d'Action Sociale



FRANÇOISE GLÉNAT-CHATE-LAN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE Née en 1946, retraitée de l'enseignement, le village, élue depuis 2008 Co-responsable de la commission vie et animation du village. En charge de l'embellissement du village, du tourisme et du patrimoine. Membre

suppléante du SIVU de l'auberge de Roybon. Membre du Centre Communal d'Action Sociale. Membre suppléante de la Commission d'Appel d'Offres



JEAN-LOUIS GONTIER,

CONSEILLER MUNICIPAL
Né en 1939, entrepreneur retraité, le
Château, élu depuis 2008
Responsable de la commission bâtiments-cimetière. En charge des bâti-

ments communaux. Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres. Référent Ambroisie



PIERRE HUSTACHE,

Conseiller municipal Né en 1968, cadre, les Janis, élu depuis 2008

Responsable de la commission développement économique. En charge des associations, des équipements sportifs et du développement écono-

CRÉATION D'UNE NEWSLETTER La commission souhaite mettre en place une

lettre d'information communale («newslet-

ter») afin de pouvoir régulièrement com-

muniquer des informations concernant la

mairie ou plus largement la vie du village.

Toutes les personnes intéressées doivent

mique. Membre titulaire du SIVU de l'auberge de Roybon (vice-président). Membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Les trois conseillers siégeant à la Communauté des Communes du Vercors : Pierre-Louis Fillet, Gilles Chazot et Marie-Odile Baudrier (il n'y a plus de suppléant).

Les commissions municipales

Le conseil municipal a créé plusieurs commissions ouvertes à tous les habitants de la commune désireux de participer ainsi aux réflexions.

COMMISSION EAU - ASSAINISSEMENT

Responsable: Alain Blanc

<u>Dossiers - thématiques</u>: Construction de la station d'épuration pour le hameau de la Martelière. Établissement des périmètres de protection autour des captages. Extension du réseau d'eau à la Madone. Remplacement de la conduite descendant du réservoir du village. Pose de compteurs, pose de vanne, remplacement de pompes.

COMMISSION FORÊT, AGRICULTURE, VOIRIE ET CHEMINS

Responsable : Pierre Drogue

<u>Dossiers - thématiques</u>: programme de travaux d'entretien des routes et voies communales. Déneigement. Tableau de classement et de déclassement des voies rurales et chemins ruraux (reclassement de chemins...)

COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATION

<u>Responsables</u>: Pierre-Louis Fillet et Gilles Chazot <u>Dossiers - thématiques</u>: publication du bulletin municipal Lou Becan. Alimentation du site Internet de la commune. Création d'une base de données photos de Saint-Julien. Projet de créa-

de Saint-Julien. Projet de création d'une newsletter (voir encart ci-contre).

Commission (Intercommunale) École et R.P.I.

Responsable: Camille Michel

<u>Dossiers - thématiques</u>: gestion des écoles de Saint-Julien et de Saint-Martin réunies dans le cadre d'un regroupement pédagogique (R.P.I.). Mise en place et ajustement des nouveaux rythmes scolaires. Gestion des services périscolaires annexes (salle hors-sac, cantine...) et des relations avec l'Association des Parents d'Élèves).

COMMISSION VIE ET ANIMATION DU VILLAGE

<u>Responsables</u>: Françoise Glénat et Marie-Odile Baudirer <u>Dossiers - thématiques</u>: embellissement du village. Valorisation touristique de notre commune. Mise en place d'animations et d'activités culturelles (autour du livre...)

PROJET

EN COURS

Station d'épuration à la Martelière

Le hameau de la Martelière concentre de nombreuses difficultés en matière d'assainissement (absence de filières individuelles, absence de terrain, nature du sol...). Est ainsi née, pour ce hameau, il y a une dizaine d'années l'idée d'une station d'épuration collective, créée par la commune. Les élus ont engagé au cours du précédent mandat un travail avec le bureau d'étude Merlin pour mieux cerner la faisabilité technique et financière de ce projet (étude d'impact, étude de sol pour mesurer l'infiltration...). La commission va travailler désormais pour faire aboutir ce projet dans les meilleures conditions. Des réunions d'information seront organisées avec les habitants du hameau pour leur présenter le projet (modalités techniques, implantation de la station, planning de réalisation, financement, participation demandée aux raccordés...).

en lien avec les associations communales. Mise en valeur du patrimoine communal. Équipements sportifs. Réflexions autour des commémorations.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Responsable: Pierre Hustache

<u>Dossiers - thématiques</u>: développement économique de la commune. Travail avec les acteurs existants (entreprises, commerce, hébergeurs, agriculteurs...). Création des conditions favorables pour l'accueil de nouvelles activités. Pour l'heure, travail sur le projet Grange Marcon.

GROUPE DE TRAVAIL PROJET EXTENSION DES VERCOQUINS

Responsable : Camille Michel

GROUPE DE TRAVAIL AMÉNAGEMENT DU COEUR DU VILLAGE

(Grange Marcon et terrains autour)
Responsable: Pierre-Louis Fillet

!!! Pensez à vous inscrire en mairie pour participer aux commissions ouvertes aux habitants !!!

D'autres commissions sont réservées aux élus : *COMMISSION FINANCES ET BUDGET. <u>Responsable</u> : Pierre-Louis Fillet

*COMMISSION URBANISME ET URBANISATION. <u>Responsables</u>: Pierre-LOUIS FILLET ET GILLES CHAZOT *COMMISSION Personnel. <u>Responsables</u>: Pierre-Louis

Fillet et Gilles Chazot

*COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX ET CIMETIÈRE.

Responsable: Jean-Louis Gontier



Extension du multi-accueil

Les Vercoquins

Les élus du mandat précédent ont engagé une réflexion autour de la rénovation et l'agrandissement du multi-accueil (souvent appelé «Crèche») les Vercoquins. Cette structure essentielle à la vie de notre village et de notre canton accueille une dizaine d'enfants de 3 mois à 6 ans. La commune est accompagnée par une équipe de maîtrise d'oeuvre avec l'architecte Lisa Pasqualon. Les besoins conduiraient à un doublement des surfaces existantes, pour la création de cuisine, d'une salle de restauration (qui pourrait également accueillir les enfants de l'école maternelle), des locaux de stockage pour les couches, des dortoirs aux normes...

Plusieurs pistes ont été envisagées. Un scénario consisterait à créer une extension sous une partie du préau existant et de récupérer toute la partie Est du bâtiment de la mairie (salle du conseil et local d'archives). Une liaison sera créée avec l'école. La mairie, à terme, s'installerait dans la Grange Marcon. Pour l'heure le secrétariat demeurerait à son emplacement actuel (bureau de Delphine / agence postale / bureau du maire / sanitaires). La salle du conseil serait provisoirement installée dans la salle de réunion. Les utilisateurs de ces lieux seront concertés pour que chacun puisse continuer à exercer ses activités dans de bonnes conditions.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Il s'agit d'une structure bien distincte de la mairie. Le CCAS est doté de son propre budget (alimenté par le budget communal). Le CCAS traite des questions de l'aide sociale. A Saint-Julien, il gère par exemple le repas ou colis de Noël pour les aînés de la commune. Le maire est président de droit du CCAS. Le conseil doit désigner plusieurs conseillers pour y siéger et, en nombre égal, des personnes extérieures au conseil.

<u>Membres conseillers</u>: Monique Feugier, Françoise Glénat,

Pierre Hustache et Camille Michel

Membres extérieurs : Paulette Ségura, Sabine Chabert,

Christine Blanc, Laurence Droque

EN COURS

Grange Marcon et les terrains communaux

Depuis l'automne 2013 la commune de Saint-Julien est propriétaire de la Grange Marcon et d'1,5 hectares de terrains entre la salle des fêtes et le nord de la mairie. Cette réserve foncière constitue un potentiel important pour le développement de notre village dans les décennies à venir. Dès à présent, les élus souhaitent réfléchir à l'utilisation de tout ce secteur. Plusieurs zones sont à distinguer : la grange (superficie de 160 m² plus les appentis et 3 niveaux aménageables) ;

les terrains situés de part et d'autre de la grange, à proximité immédiate, pour des aménagements publics (stationnement, jardin de village, aire de jeux...); les autres terrains: une partie pourra recevoir rapidement des constructions, notamment pour des activités économiques (l'entreprise Hydrophy de Saint-Julien a exprimé des besoins urgents en la matière); le reste du secteur constituera une réserve foncière. Les élus, qui ont déjà commencé à travailler sur cette zone stratégique, entendent associer étroitement les habitants pour réfléchir ensemble au développement de ce secteur et plus largement, à l'avenir de notre village.

PROIET

Les principales décisions du conseil

Voici les principales décisions et projets traités par le nouveau conseil municipal depuis mars dernier.



ORGANISATION ET DÉSIGNATIONS

DÉLÉGATION DU CONSEIL AU MAIRE Le Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de déléguer au maire plusieurs compétences afin de faciliter la gestion des affaires courantes. Le maire seul a ainsi la possibilité de décider pour ces compétences transférées. La liste est longue. Sont exclues les dépenses non inscrites au budget.

Le conseil a confié au maire les compétences suivantes :

* la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics [l'attribution des marchés demeure évidemment du ressort exclusif de la Commission d'Appel d'Offres ou du Conseil Municipal

[-] UNE RÉGIE MUNICIPALE
Le conseil peut créer des services
(cantine) ou mettre en place
d'autres opérations (photocopies,
tennis...) qui vont générer des
recettes pour la commune. Pour
permettre aux employés d'encaisser
directement ces recettes avant de
les transmettre à la perception, des
régies sont créées.

*la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre

*la délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière

*l'acceptation de dons et legs grevés d'aucune charge

*l'activation du droit de préemption urbain permettant à la commune d'acquérir prioritairement certains terrains ou bâtiments

*le renouvellement d'adhésion à des associations dont la commune est déjà membre (élus locaux...).

MEMBRES DE LA COMMISSION COM-MUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le conseil a proposé une liste de 24 noms à la Préfecture pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs. Parmi cette liste, l'administration fiscale désignera 6 titulaires et 6 suppléants qui travailleront, sous la présidence du maire, suite à la convocation des services fiscaux. Elle doit émettre un avis sur les évolutions des valeurs locatives communales. Les personnes retenues seront informées.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le conseil municipal doit délibérer pour fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints.

Pour le maire, le montant est recon-

[-] Un marché public

Pour toutes les dépenses d'argent public, la mairie doit respecter des règles strictes de mise en concurrence pour éviter tout favoritisme. Des consultations doivent être lancées, avec la définition en amont de critères de sélection (prix, valeur technique, délais...). Certains critères sont exclus (origine géographique...). La Commission d'Appel d'Offre ou le Conseil Municipal décident ensemble l'attribution des marchés en fonction des critères fixés. La passation de ces marchés est très encadrée, surtout quand les montants sont importants.

duit à son taux maximum, ce qui donne des indemnités mensuelles de 528€.

Pour les adjoints, le passage de 2 à 3 adjoints s'est fait sans augmentation de l'enveloppe. Les adjoints se partagent à trois les sommes que se partageaient avant 2 adjoints.

*Pour le 1er adjoint : 94€ / mois *Pour les 2e et 3e : 47€ / mois

INDEMNITÉS AU PERCEPTEUR

Le conseil a reconduit l'indemnité de conseil versé au percepteur de La Chapelle-en-Vercors, Gilles Couiller, pour la participation à des réunions, l'aide à la confection des documents budgétaires, la réalisation d'analyse financière, la gestion de trésorerie, l'organisation de séances d'information. Le montant annuel est calculé en fonction du montant du budget (entre 300 et 400€ par an).

[Bâtiments Communaux

TOITURE

Démoussage des toits de la mairie et de l'école cet été pour éviter l'encombrement des chenaux en cas de fortes pluies et pose d'arrêt-neige.

BASCULE COMMUNALE

Demande d'un devis (payant, 290€ HT) pour qu'une entreprise vienne réaliser un état des lieux de la bascule et voir les travaux nécessaires à son bon fonctionnement

SALLE DES FÊTES

Travaux supplémentaires à la salle pour la protection des murs et l'affichage, pour une enseigne extérieure...

CLOCHER

Des taches suspectes ont été constatées sur le clocher rénové récemment. Une réunion a été convoquée sur place en présence de l'architecte Daniel Bacquet et de l'entreprise Combier. Cette dernière va activer la garantie décennale et son assureur pour procéder aux remises en état nécessaires.

Les travaux pour la mise en conformité du dispositif paratonnerre ont été réalisés ce printemps.

CIMETIÈRE

Des travaux vont être réalisés pour la reprise de l'angle sud-ouest du cimetière et du mur est, longeant la route. Des dégradations conséquentes ont été constatées.

Voirie et Chemins

TRAVAUX DE VOIRIE 2014 Chaque année la mairie dispose d'une subvention du Département de la Drôme (plafonnée à 65% de 12 105€ HT) pour divers travaux d'entretien sur les routes communales. En 2014, il a été décidé :

- * des travaux sur la route des Chaberts (notamment la canalisation de l'eau s'écoulant sur la route)
- * des travaux sur la route des Janis

VOIE AU VILLAGE

La SCI ChrisFlo, est devenue propriétaire de la maison d'habitation de la succession Marcon, en plein coeur du village. L'objectif est de créer plusieurs logements pour location. Cela contribuera a redonner vie à la traversée du village. Au sud de cette maison, se trouve une voie communale. Le niveau de l'enrobé est plus élevé que la porte de la cave sur la façade sud ; cela génère des problèmes d'écoulement et d'accessibilité. La cave va être réaménagée dans le cadre des travaux d'ensemble. Les élus réfléchissent au meilleur moyen de solutionner le problème, à moindres frais et en conservant une larqueur de voie suffisante pour un éventuel futur ac-

[ASSAINISSEMENT]

Les travaux sur le filtre à sable de la station...

...et nouveaux problèmes en perspective

Il y a plusieurs années, un sinistre a été constaté sur l'un des filtres à sable de la station d'épuration du village. Sous l'un des champs d'épandage, un scialet s'est formé. Après de multiples rencontres avec les assureurs du maître d'oeuvre et de l'entreprise, un accord a été trouvé pour permettre la remise en état du filtre endommagé. L'indemnité a été versée à la commune qui a ensuite confié ce chantier à l'entreprise Blanc de Saint-Julien. Ces travaux sont achevés. Ils ont permis de constater que les drains étaient posés dans le sable et non dans le gravier, ce qui explique le colmatage des tuyaux. D'autre part, ces dysfonctionnements réduisent la durée de vie des filtres. Deux autres filtres se colmatent (arrivée d'eau dans le regard de bouclage du filtre), ce qui laisse présager que les drains sont également mal posés.



ment est déployé sous et sur les



cès aux terrains situés en contrebas, à l'ouest.

EAU SUR ROUTE DÉPARTEMENTALE
Suite à de multiples signalements,
un rendez-vous avec le service des
routes du département a été organisé pour évoquer le problème de l'eau
qui coule en abondance en hiver au
niveau du hameau du Château. Cette
arrivée massive d'eau provoque des
phénomènes de verglas récurrent.
Des travaux vont être réalisés par le
Département pour canaliser l'eau à
l'est de la route (caniveau en dur).

EAU SUR ROUTE COMMUNALE

Divers travaux doivent être réalisés sur la voirie du lotissement pour réparer des caniveaux endommagés et bien canaliser et évacuer les eaux de ruissellement

DIVERS

- *Rappel de l'interdiction de barrer les chemins communaux avec des clôtures pour bestiaux
- *Évacuation d'un véhicule en panne longuement stationné le long de la traversée du village
- *Interpellation des élus sur un risque d'effondrement de la route située entre les Janis et les Orcets, dans sa partie Ouest. La configuration de cette portion de route, en bordure d'un ravin, rend toute intervention délicate et très coûteuse. A suivre.
 *Il est rappelé que les propriétaires de haies bordant les voies commu-

nales doivent les tailler pour dégager les voies et faciliter ainsi le déneigement en hiver.

DIVERS

ORDURES MÉNAGÈRES AUX CLOTS

Compte tenu de l'accumulation de déchets et d'encombrants au Point d'Apport Volontaire (container de tri) au hameau des Clots, les élus souhaitent le déplacement de ces containers. La mise en place du nouveau système de ramassage en Isère, notamment à Rencurel, a conduit à la forte augmentation des dépôts sauvages à cet endroit isolé des habitations.

La Communauté des Communes a donné son accord. Il faut trouver l'endroit le plus approprié pour l'implantation de ces containers. Des bacs gris seront installés dans les hameaux à proximité.

AIRE DE PIQUE-NIQUE

Un règlement d'utilisation de l'aire de camping-car a été élaboré pour rappeler un certain nombre de règles (stationnement limité à 7 jours maximum, feux interdits...).

Le terrain de tennis a été nettoyé par plusieurs élus à l'aide d'un Kärcher. Le filet a été reposé.

FORÊT

Une coupe de bois dans la forêt communale d'Herbouilly a été vendue en

Tarifs salle des fêtes

- -Habitants (commune et canton) pour 2 jours : 200 €
- -Habitants extérieurs pour 2 jours
- : 300€
- -Associations de Saint Julien gratuité une fois par an.
- -Association communale et cantonale par jour : 50€
- -Caution : 600 €
- -Forfait ménage : 50 €
- La consommation de fioul est

facturée au réel.

mai dernier. Prix d'achat : 31 888€ (estimation initiale de l'ONF de 25 000€). Acquéreur: Scierie Blanc

NETTOYAGE DU VILLAGE

Cette année encore, plusieurs élus et habitants du village se sont retroussés les manches un samedi de mai pour une grande corvée de nettoyage du village. La municipalité remercie chaleureusement toutes ces personnes qui embellissent ainsi notre village.



[URBANISME]

Autorisations délivrées

PERMIS DE CONSTRUIRE

- *CHRISTIANE GIL: extension d'une habitation à la Martelière
- *Marie-Odile Baudrier : Garage au Château
- *René RIMET : hangar agricole aux Orcets
- *SAS Blanc : pose de 3 algeco à la Madone
- *Michèle Bonnard et Marc Suzan: abri

de jardin à la Martelière

- *Jacques Rimey : extension d'une habitation à la Martelière
- *Pierre-Louis et Nadège Fillet : construction d'une habitation à la Madone
- *David Bathier et Audrey Sibeud : construction d'une habitation à la Martelière

DÉCLARATION PRÉALABLE

- *Jean-Maurice Roche: abri de jardin aux Chaberts
- *Jean-Claude Salesiani: pose d'une toiture sur une pergola aux Janis *Michel Drogue: réfection de toiture

d'un garage à Ponçon

- *ALAIN HACQUARD : réfection de toiture et pose de panneaux solaires à la Martelière
- *Daniel Blanc : pose de panneaux photovoltaïques à Ponçon
- *PIERRE-LOUIS FILLET : division parcellaire à la Madone
- *Henri Borel : réfection de toiture aux Domarières
- *SCI Crisflo: modification des ouvertures d'une habitation au village

CERTIFICAT D'URBANISME

*Prorogation de certificats d'urbanisme opérationnels pour des terrains aux Janis et aux Orcets

[FINANCES]

De vives inquiétudes pour les élus locaux

Le vote du budget en mars dernier, avant les élections, a confirmé la bonne santé financière de la commune. Le résultat de clôture (l'excédent - ou le déficit - global en fin d'année) fin 2013 était de 114 123€. Fin 2014 il pourrait atteindre un niveau proche de celui de 2012 soit environ 180 000€ (une fois les subventions de la salle des fêtes encaissées par exemple).

La situation est également satisfaisante puisque chaque année la commune parvient à dégager un excédent entre les dépenses et les recettes courantes. Cet excédent sert à financer les investissements et les nouvelles opérations.

Néanmoins, comme toutes les communes françaises, Saint-Julien observe avec inquiétude la baisse des dotations que verse l'État. Dès cette année, avec 29 000€, ce sont plus de 2 000€ de moins par rapport à l'année dernière. Et encore, le montant global de la baisse des dotations n'était que de 1,5 Milliards. Qu'en sera-t-il quand la baisse atteindra les 15 Milliards annoncés? D'autant qu'il faut composer avec des charges nouvelles, qu'il s'agisse de transfert de charges (la dernière en date avec la réforme des rythmes scolaires) ou de la fin de certains financements (les subventions départementales pour le déneigement, les extensions de réseau...). A ce rythme la situation deviendra vite ingérable. La commune a réussi à se constituer des marges mais qui sont loin d'être inépuisables. Dans ce contexte incertain, on comprend aisément que les investissements publics puissent être ralentis : la commune a aujourd'hui les moyens de lancer certains projets ambitieux. Si la dégradation extérieure des finances locales se poursuit, plus personne ne peut réellement garantir que cette situation favorable demeure demain. Et au bénéficie du doute, le risque d'attentisme est grand.

PERSONNEL

Changements au secrétariat

Depuis le 1er mai 2014, Michèle Bonnard, qui assurait un mi-temps de secrétaire de mairie, est en disponibilité. Le mi-temps a été repris par Delphine Grève qui travaille désormais à plein temps. La disponibilité a été demandée pour un an, du 1er mai 2014 au 1er mai 2015 (reconductible).

La mairie et l'agence postale ne sont désormais plus ouvertes au public les mercredis matin.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h



pourquoi nous faisons appel aux amoureux des chemins pour participer à des sorties « entretien ». Avec Saint-Martin nos sentiers se recoupent et sont liés; pour que nos activités de conservation des chemins le soient aussi et pour être plus efficaces, nous avons rejoint leur groupe « Chemins de rencontre ». Lors d'une le sortie, nous avons commencé le nettoyage sur le sentier de Ponson aux Alberts. Une 2e sortie, avec la chaleureuse équipe de St Martin, a permis un bon nettoyage de printemps sur l'itinéraire Village/Porte du diable/La Martelière. Puis une 3e a éclairci le chemin Viouzou/ Pas de l'Allier. Si vous voulez participer à nos expéditions utiles et conviviales et connaître les prochaines dates de sorties signalez-vous auprès de marieodile.baudrier@wanadoo.fr ou gio.cadeddu@free.fr

[URBANISME]

La carte communale

RAPPEL: LA CARTE COMMUNALE EST UN DOCUMENT D'URBANISME QUI DÉFINIT LES ZONES CONSTRUCTIBLES (ZONE DITE U). LA PRÉCÉDENTE ÉQUIPE MUNICIPALE A ENGAGÉ LA REFONTE DE LA CARTE COMMUNALE. UN BUREAU D'ÉTUDE G2C A ACCOMPAGNÉ LES ÉLUS DANS CETTE DÉMARCHE. LE FORT DURCISSEMENT DU CADRE RÉGLEMENTAIRE A CONDUIT À RÉDUIRE CONSIDÉRABLEMENT LA SURFACE DE TERRAINS CONSTRUCTIBLES EN PASSANT DE 14 HECTARES À 3 HECTARES. PLUSIEURS RÉUNIONS ONT ÉTÉ ORGAN-SÉES: AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (ETAT, CCV, PNRV, CHAMBRE D'AGRICULTURE...) ET LES HABITANTS, AU COURS DE RÉUNIONS PUBLIQUES. IL CONVIENT DE FINALISER LA DÉMARCHE. VOICI LA SUITE DU DOSSIER

* Instruction du zonage proposé, par les services de l'Etat, la DREAL pour valider l'impact environnemental de la carte et la CDCEA pour vérifier que la carte ne consomme pas trop de terres agricoles



* Enquête publique en mairie au cours de laquelle toutes les personnes pourront faire remonter remarques, contestations et propositions (automne 2014)

*Co-approbation par le maire et le Préfet de la Drôme (fin 2014 si accord entre les deux parties)

Les élus ont dû intégrer plusieurs impératifs pour définir ce nouveau classement : proximité des réseaux ; intégration paysagère et

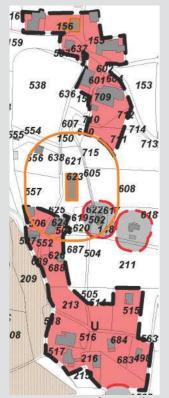
en continuité du bâti existant; préservation des bonnes terres agricoles...

Le conseil municipal a également proposé qu'un zonage de 15 mètres de terrain constructible soit tracé autour de toutes les habitations de la commune, afin de faciliter la construction de petits bâtiments annexes. En effet, le code de l'urbanisme prévoit qu'en dehors des zones constructibles, les habitations n'ont le droit de construire qu'en continuité du bâti existant. En clair, en zone non constructible, il serait théoriquement impossible de construire un abri jardin de 25 m² situé à 5 mètres de la maison. Les élus n'ont pas de garantie qu'une telle demande puisse aboutir, les services de l'Etat étant réservés. Ils ont néanmoins voulu faire remonter ainsi, officiellement, ce qu'ils considèrent être un problème en matière d'équité.

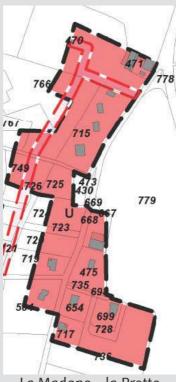
Plusieurs hameaux n'auront pas de potentiel constructible (Les Granges, Le Château, Piache, La Martelière, Les Forilles, Les Alberts, Les Combettes, Les Domarières, La Matrassière, La Prette-sud (refus catégorique de l'État de réintégrer constructible la zone dont le classement a été annulé dans la précédente carte), Picot, Les Chaberts.

Ci-contre, les zones constructibles de la commune pour de nouvelles constructions. Aux Orcets, une zone est inconstructible autour de la ferme Achard. Au village, la commune établit un droit de préemption sur la parcelle 351 pour l'agrandissement du cimetière. Elle établit à la Madone un droit de préemption sur l'emprise de ce qui pourrait être la future voie qui desservirait l'arrière de la zone (tracé en pointillé).

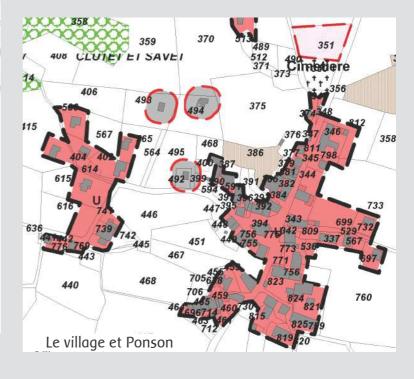
Ces quatre plans ne sont que des projets et ne constituent en rien le zonage définitif. Ils doivent être validés par les services de l'État et soumis à enquête publique.



Les Orcets - les Janis



La Madone - la Prette



[LE VILLAGE]

Aménagement de la traversée du village

Rappel: En parallèle à l'élaboration d'une nouvelle carte communale, les élus ont engagé une réflexion pour aménager la traversée du village. Plusieurs impératifs ont été intégrés: sécurisation des riverains et des cheminements piétons; sécurisation des abords de l'école, de la mairie...; ralentissement de la vitesse de circulation; création de places de stationnement; embellissement du village.

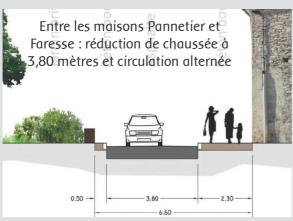
Plusieurs réunions publiques ont été organisées, en août puis en janvier. Les élus ont essayé d'intégrer les remarques et les craintes des participants aux réunions. La réunion de janvier a permis de confirmer que les évolutions du projet avaient l'assentiment des habitants concernés.

Les travaux seront réalisés au printemps 2015.

rialiser l'entrée en agglomération











route, puis jusqu'à la Croix, cheminement piéton sécurisé





Depuis plusieurs mois, les élus travaillent sur la réforme des rythmes scolaires dont l'application aura pour conséquence la plus visible le retour des enfants à l'école le mercredi matin

<u>DE NOUVEAUX HORAIRES D'ÉCOLE POUR</u> LES ENFANTS

C'est le décret Peillon de janvier 2013 qui a lancé la réforme des rythmes scolaires, dans la continuité des réflexions conduites par les précédents ministres. Le décret Hamon de juin 2014 a ouvert de nouvelles possibilités pour les communes mais les élus n'ont pas souhaité revenir sur tout le travail qui a été conduit depuis plusieurs mois.

En septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires sera mise en place dans notre R.P.I. [Regroupement Pédagogique Intercommunal], sur les écoles de Saint-Julien-en-Vercors et Saint-Martin-en-Vercors.

Les communes ont travaillé sur le projet en ne perdant jamais de vue l'objectif de cette réforme, qui est de favoriser les apprentissages des enfants avec une meilleure répartition des temps de classe. Les études réalisées par des chronobiologistes ont notamment montré que : -les matinées permettent un meilleur apprentissage des enseignements fondamentaux (élèves plus attentifs), -la régularité des horaires et des rythmes de l'enfant au cours de la semaine est bénéfique.

Ces horaires ont été votés en conseil d'école en janvier 2014, au terme d'une période de réflexion, marquée par de nombreux échanges (au cours notamment de réunions d'information...), de multiples consultations (parents d'élèves via un sondage, personnel des écoles, enseignants), la prise en compte des contraintes (transports...).

Les horaires 2013 · 2014 SAINT-JULIEN **SAINT-MARTIN** LUNDI, MARDI ET JEUDI LUNDI, MARDI ET JEUDI 8:40 - 11:55 & 8:30 - 11:45 & 14:30 - 16:30 14:30 - 16:30 Mercredi Mercredi 8:30 - 11 30 8:40 - 11 40 **V**ENDREDI VENDREDI 8:40 - 11:55 & 8:30 - 11:45 & 13:30 - 15:30 13:30 - 15:30



Les transports scolaires seront assurés tous les jours de la semaine, à la fin de la classe (le fonctionnement actuel de la navette « Saint Julien - Saint Martin » sera conservé).

Il n'y aura pas de cantine ou salle hors sac le mercredi midi.

<u>L'ORGANISATION DES TEMPS D'ACCUEIL</u> <u>PÉRISCOLAIRE («TAP»)</u>

De 13h30 à 14h30, les lundi, mardi et jeudi, des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) seront donc organisés par les deux communes. Ces temps d'accueil périscolaire seront gratuits pour les familles et ne seront pas obligatoires.

>LES TAP À SAINT-JULIEN

En ce qui concerne l'école maternelle à Saint-Julien, des «*activités encadrées mais non dirigées*» seront proposées aux enfants durant les TAP.

Il n'y aura pas de programme d'activités planifié, l'objectif principal étant que les enfants aient un cadre sécurisant et apaisant, pour laisser libre cours à leur créativité, en accompagnant et en proposant des activités. Du matériel sera mis à leur disposition, et une implication des familles pourra également être organisée (pour la fourniture de jeux ou de livres par exemple, ou pour le partage de savoir-faire...).

Les TAP seront encadrés par Christine Vignon (ATSEM) et Maïté Vallet (animatrice de la salle hors sac), qui ont à cœur de trouver le meilleur équilibre permettant de respecter l'objectif de ce TAP : « L'enfant au cœur de ce TAP sans perdre de vue le sens de ce temps intermédiaire. Décompression, sans tension, sans obligation, pour permettre à chacun de retourner aux apprentissages dans les meilleures conditions. »

Pour l'année 2014-2015, ces TAP auront lieu à la fois dans la salle de repos de l'école (pour la sieste), dans la cour d'école et dans la salle du Fouillet (salle hors sac actuelle)

Les inscriptions seront gérées en mairie de Saint Julien (par période, entre vacances scolaires).

>LES TAP À SAINT MARTIN

Tenant compte des souhaits exprimés par les parents sur le contenu des TAP, la commune de Saint-Martin a fait le choix de mettre en place des activités complémentaires à l'école, que les enfants n'ont pas l'habitude d'approcher. La priorité a été donnée aux activités favorisant un retour de l'enfant en classe calme et disponible pour les apprentissages.

Aussi, sur trois périodes dans l'année, les enfants auront le choix de découvrir des activités telles que la chorale, le dessin, l'expression corporelle, le yoga, le Qi Gong ou des jeux autour de l'anglais. Ces activités seront encadrées par des personnes diplômées et compétentes dans chaque discipline.

Toutes les activités se pratiqueront avec la participation de Myriam Audeyer, employée aux services périscolaires et de cantine. Les TAP se dérouleront à la salle des fêtes ou dans la salle de cantine de Saint-Martin.

Toutes les modalités pratiques (inscriptions, programme d'activité détaillé) seront précisées dans un livret qui sera adressé aux parents avant la rentrée scolaire.

Cette année est une année expérimentale concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Chaque commune a mis un soin particulier à élaborer un contenu qui convienne au rythme des enfants dans chaque école, celui des enfants en maternelle étant bien différent de celui des enfants en élémentaire. Les acteurs concernés (équipe enseignante, intervenants sur les TAP, et communes) travailleront ensemble sur le déroulement des nouveaux rythmes scolaires, afin d'ajuster son fonctionnement au fil du temps. Les élus tiendront également compte de toutes les remarques déposées auprès des délégués de parents d'élèves.

Quel coût pour la collectivité?

Les principales critiques de cette réforme concernent le coût pour les communes. La mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire est à la charge des municipalités qui doivent la financer. L'État a néanmoins mis en place un «fond d'amorçage» avec versement d'une participation de l'Etat par enfant.

Pour Saint-Julien, le coût de la réforme serait le suivant :

Coût salarial: 2 000€

(2 employées, 3h / semaine, durant 36 semaines)

+ FRAIS ANNEXES: 350€ (fournitures...)

- Subvention de l'État : 850€

= environ <u>1 500€</u> pour l'année 2014-2015

Décisions Juillet 2013 - mars 2014 du précédent mandat

Dès l'été 2013, la proximité des élections a contraint la communication sur les actions municipales. Il paraît donc utile de retracer rapidement les principales décisions actées à partir de juillet 2013. Ne sont pas évoqués les projets traités par ailleurs dans ce numéro (rythmes scolaires, carte communale, traversée du village, station de la Martelière...)

[ÉCOLE - CRÈCHE]

Recrutement d'un maître d'oeuvre pour accompagner les élus dans le projet d'extension et de rénovation du multí-accueil Les Vecoquins. 4 candidats auditionnés. L'offre la mieux disante retenue est celle de Lisa Pasqualon architecte (basée à Autrans).

Augmentation de 15 minutes du temps de travail de Myriam Audeyer pour permettre le nettoyage des locaux de la cantine de Saint-Martin après le départ des enfants

Reconduction du contrat de Maïté Vallet, pour la salle hors-sac (accueil des enfants de maternelle entre 11h30 et 13h30) et validation d'une formation en kinésiologie (840€ à partager avec Saint-Martin)

Élaboration d'un règlement de la cantine de Saint-Martin pour éviter tous conflits et incivilité

Subvention versée pour le voyage scolaire de l'école maternelle à Crupies en mai 2014 (3 jours et 2 nuits) avec des animations culturelles autour de la musique et des arts visuels

[EAU - ASSAINISSEMENT]

Validation par le conseil des conventions avec Gérard Glénat pour l'élaboration du périmètre de protection de la source de Pied-Châtelet (servitude, garantie sur le droit d'eau établi en 1937 de 10 000 m³ / an vanné, exploitation de la forêt...)

Validation de l'extension du réseau d'eau pour le secteur La Madone - les Barons, depuis le champ Glénat et par le chemin rural passant entre l'habitation Caron et le parc de la Madone.

Réflexions à venir autour du budget eau-assainissement pour le financement d'opérations futures (notamment la station d'épuration de la Martelière) car les marges de manoeuvre sont faibles sur ce budget.

Nécessité d'engager un programme de travaux pour les hydrants de la commune (poteau incendie).

[INTERCOMMUNALITÉ]

Disparition du Syndicat cantonal de Télévision du Vercors qui a fusionné dans le grand syndicat départemental de télévision de la Drôme Prise de compétence «Communication numérique» par la CCV, dans la perspective du déploiement de la Fibre Optique sur le territoire, jusqu'à chaque habitation

Rencontres entre les élus de Saint-Julien et de Saint-Martin avec la gérante de l'auberge de Roybon suite à l'ouverture du Filambule d'Herbouilly pour cadrer l'activité de ce dernier en matière de vente de boisson



[BÂTIMENTS COMMUNAUX]

Besoin d'équipements supplémentaires pour la salle des fêtes (matériel de cuisine, de sono, pour la protection des murs, pour l'affichage..)

Demande d'un abri bus au village : réflexion sur la possibilité d'utiliser l'abri existant, en face de la mairie, à côté de la bascule

[FORÊTS]

Pose d'un panneau, dans le cadre de la charte forestière, à l'entrée de la forêt de l'Allier (au chargeoir) pour rappeler des règles élémentaires s'agissant de la forêt (coût pour la commune de 250€).

[URBANISME]

Validation du principe de refacturation intégrale du coût de raccordement électrique pour la construction d'une habitation individuelle à La Madone (PC Fillet)



Augmentation du montant de la Taxe d'Aménagement (ex Taxe locale d'Equipement) pour faire face au coût toujours croissant des réseaux sur la commune (eau, électricité, voirie...)
* 5% sur l'ensemble de la commune

*Secteur Les Barons / La Madone (de part et d'autre du chemín rural) : 11% *Les Barons / La Madone (secteur éloigné) : 7%

[VOIRIE - CHEMINS]

Accord donné pour l'abaissement d'un chemin rural aux Domarières (derrière la ferme Arnaud) avec des travaux à la charge exclusive de la ferme Arnaud

Demande de riverains de rajouter l'appellation «Carêmes» en dessous du panneau de hameau des Domarières

[FINANCES - BUDGET]

Versement en 2013 d'une subvention de 200€ à l'unité Royans-Vercors de la Croix Rouge Française

Budget 2014:

Commune 468 310€ en fonctionnement et 285 481€ en investissement Eau-assainissement : 129 192€ en fonctionnement et 114 080€ en investisse-

ment

Subventions 2014

*150€ pour le festival des Chapelles

*1 200 € pour l'Association des Parents d'Élèves (augmentation liée à une forte hausse du coût des transports pour les sorties de ski)

*250€ pour le voyage scolaire des maternelles à Crupies

*40€ Club Alpin Français - section Vercors Sud (1 enfant)

*160€ pour Vercors Ski de Fond (4 enfants) *320€ pour les voyages scolaires du collège : 10€ / jour / enfant

Non augmentation des taux d'imposition en 2014

[TERRAIN COMMUNAL MARCON]

Discussions avec Messieurs Berthuin et Sardin pour des échanges de terrain (depuis l'acquisition des terrains Christophe et Marcon).

Demande de l'Amicale Sportive de discuter avec la mairie des modalités d'utilisation du terrain de boules, qui est désormais une propriété communale depuis l'acquisition de la grange et des terrains Marcon

Inauguration de la

SALLE DES FÊTES

Le 7 septembre 2013



Crédits Thomas Pietrucci









CAFÉ BROCHIER : BIENVENUE À MURIELLE ET DIDIER

Pierre Hustache a rencontré les nouveaux propriétaires du Café Brochier qui ont ouvert le café, l'hôtel et le restaurant en juin.

Cela faisait plus d'un an que Christophe Manceau et sa petite famille souhaitaient quitter Saint Julien afin de réaliser un nouveau projet professionnel.

Le Café Brochier a été mis en vente à l'automne dernier et a trouvé, depuis peu, un nouveau repreneur pour le plus grand bien de la commune. Les élus, les villageois sont donc heureux de retrouver le café, hôtel, restaurant Brochier à nouveau ouverts ce qui redonne vie au centre du village.

Je vais donc vous présenter les nouveaux propriétaires et vous faire partager leurs motivations, leurs projets et les raisons de leur installation sur la commune.

Cela faisait quelques mois que Didier et Murielle Rein, habitants du bassin grenoblois, désiraient acquérir un gîte ou un restaurant dans la région. Didier, ancien cadre technique dans le milieu logistique et communication espace de la montagne, a quitté son entreprise suite à Un peu d'histoire...

Pourquoi le Café Brochier?

L'histoire de ce café est liée à la vie d'un homme, Raymond Brochier. Cet homme, né dans les Hautes-Alpes en 1829 est nommé instituteur à Saint-Julien en 1852. Il s'installe à Saint-Julien, se marie, a de nombreux enfants et s'implique fortement dans la vie municipale jusqu'à devenir maire entre 1868 et 1886. En 1865, il construit une maison. Ce bâtiment devient un commerce dans les années 1880. Raymond meurt à Chatillon-en-Diois.

où il a été nommé juge de paix, en 1892. Ce sont ses enfants qui feront vivre ce lieu (café et épicerie), d'abord Achille (1854 -1930), puis Léon (1888 - 1937) et enfin Georgette (née en 1925). Au décès de celle-ci, en 1998, l'épicerie ferme (le Café était déjà fermé depuis les années 1960). Le bâtiment reste inoccupé jusqu'en 2006, quand Elisa et Christophe, le rachètent, le rénovent intégralement et recréent un Café, un restaurant puis un hôtel, auxquels ils donnent naturellement le nom de «Café Brochier»!

une restructuration économique ; après une période de chômage, il décide, avec son épouse Murielle (ancienne secrétaire médicale dans un cabinet échographique), de changer de vie et de quitter le milieu urbain. C'est de bouche à oreille que Murielle et Didier ont



entendu parler d'une affaire à Saint Julien qui correspondait à leur attente. Le Vercors Sud n'est pas inconnu au couple car la maman et les sœur de Murielle ont vécu à La Chapelle-en-Vercors.

Un mois et demi plus tard, après voir vendu leur bien immobilier, Didier et Murielle sont devenus propriétaires des lieux pour leur plus grande joie. «Un vrai coup de cœur» pour eux. Ils disent être tombés sous le charme du village.

Après une formation au métier de restaurateur auprès du GRETA, Didier se sent prêt à reprendre la partie cuisine du café Brochier. Cet amour pour les métiers de bouche n'est pas un hasard puisque Didier est fils d'un papa cuisinier et petit-fils d'un grand père charcutier qui lui ont transmis cette passion.

Le projet de Didier en cuisine est de proposer une restauration conviviale, simple, avec, à la carte, 3 à 4 entrées et plats principaux. Il souhaite travailler essentiellement avec des produits locaux de producteurs du canton . Il souhaite également apporter une touche personnelle à sa cuisine en intégrant dans sa carte une identité «terrine» en confectionnent toutes sortes de terrines à base de légumes, de viandes, de poissons et aux fruits. Les idées ne lui manquent pas!

Dès l'acquisition, avec l'aide d'amis, Murielle et Didier ont restauré les lieux en y apportant leur touche personnelle, dans le coin bar et dans les 3 belles chambres d'hôtel. La partie hôtel sera gérée par Murielle.

Murielle et Didier portent également des projets à court terme pour le bâtiment : ils veulent restaurer les fresques de la salle de restaurant (peintes par le peintre Guigon au début du XX° siècle) et les boiseries. Ils entendent ensuite engager des travaux pour rafraîchir la façade extérieure du bâtiment.

La motivation de Murielle et Didier est de redonner une vie au café Brochier en y apportant leur envie, leur joie de vivre, leur simplicité et de créer un lieu où le client se sentira chez lui.

Ils aimeraient que le Café Brochier soit un point de ren-

contre, de vie et de partage pour la clientèle et pour le village. Ils espèrent que le café et le restaurant seront ouverts le plus longtemps possible en fonction de la clientèle. La partie Hôtel a d'ores et déjà des réservations enregistrées.

Nous vous invitons à venir découvrir dés cet été Murielle et Didier dans leur établissement où ils seront ravis de vous accueillir. Leur bonne humeur, leur envie de réussir feront de ce lieu un point agréable et incontournable de la vie communale et bien au delà. Nous souhaitons à Murielle et Didier la bienvenue dans notre village et espérons que leur projet soit une belle réussite. Si vous souhaitez plus d'information sur le café Brochier vous pouvez consulter leur site www.cafebrochier.com ou auprès de l'office du tourisme de La Chapelle. Des informations sont en ligne également sur le site de Saint Julien en Vercors.

A très bientôt au café Brochier!



Elisa et Christophe, vers de nouveaux horizons

Avant l'arrivée de Murielle et Didier, Elisa et Christophe ont organisé un pot pour leur départ auquel assistaient de nombeuses personnes.

Elisa, Christpohe, Baptiste et Louis sont partis s'installer à Valence ; Elisa continue à exercer comme sage-femme et Christophe travaille dans un restaurant de la plaine valentinoise.

Nous leur disons toute notre reconnaissance d'avoir su ressusciter ce si beau lieu qu'est devenu le Café Brochier. Durant toutes ces années, ils ont fait vivre ce lieu important dans la vie de notre village. Nous les en remercions chaleureusement. Nous leur souhaitons bon vent pour la suite, beaucoup de bonheur et de belles choses dans leur nouvelle vie. Nous espérons avoir le plaisir de retrouver régulièrement à Saint-Julien où ils conservent de nombreux amis.

Parole à nos associations

L'AMICALE Sportive et Culturelle

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE **GÉNÉRALE 2013**

«La saison 2013 a commencé avec l'arrivée des beaux jours. Cette année il a fallu attendre début juin pour ouvrir notre abri et sonoriser le centre du village de nos rires et de nos plaisanteries, mais nous avons prolongé nos entraînements jusqu'en octobre. Ce fut un plaisir de se retrouver trois fois par semaine tout au long de l'été. Nous étions régulièrement assez nombreux pour faire deux jeux ce qui entraînait une émulation saine mais animée ce qui n'était pas pour déplaire aux spectateurs et surtout aux spectatrices installées à l'ombre des tilleuls.

L'amicale encourage la pratique des boules au plus grand nombre en multipliant les après-midis conviviaux (le mercredi, le samedi et le dimanche), en organisant deux concours de Longue et un de pétanque. Elle favorise également les moments festifs, les repas, les

apéritifs. L'amicale, pour respecter ces objectifs et sa dynamique est soucieuse de pratiquer des tarifs abordables (12€/ an).

Cette saison l'amicale enregistre: 34 adhérents dont 9 femmes. Toutes ces activités et le nombre des adhérents sont des gages de la vitalité et de

l'intérêt de la pratique des Boules à Saint-Julien. Nous avons tout au long de l'année 2013 partagé des moments forts, mais avant de les présenter nous aimerions avoir une pensée pour le plus ancien de nos adhérents qui nous a quittés, Monsieur Girodin.

1. Le Repas de la SAINT BLAISE :

C'est pour poursuivre cette tradition que l'Amicale Sportive et Culturelle de Saint-Julien-en-Vercors organise depuis quelques années cette journée. En 2013 ce fut exactement le 3 février. L'historique de la «Saint Blaise», affiché dans la salle des fêtes par Françoise Glénat a permis aux convives de se remémorer de belles fêtes dans cette même salle. Comme les soirs de fête au village, ce midi là, la « marquisette de Jo » accompagnait l'apéro.

Nous le remercions énergiquement pour son excellente Marquisette et nous en profitons pour lui demander la même, l'année prochaine.

Ce fut l'occasion d'accueillir 50 personnes, notre maire et sa famille et de nouveaux jeunes Habitants. L'organisation de ces grandes tablées

> conviviales est un moment important de notre association mais aussi nous l'espérons un instant chaleureux au coeur de l'hiver particulièrement enneigé cette année où les habitants de Saint Julien et des villages environnants peuvent



animations du club des jonquilles. J'en profite pour remercier tous les présidents des différentes associations de Saint-Julien.

Tout repas qui se respecte à Saint-Julien se termine soit par une partie de boules soit par une coinche, par conséquent c'est avec un grand plaisir que les équipes se sont « affrontées » avec un acharnement coutumier les cartes en mains jusqu'en début de soirée.

2. Concours de Boules du 20 iuillet

Lors du premier concours de la saison, 4 triplettes ont confronté leurs talents et leur humour. Les non-adhérents pouvaient participer pour la somme modique de 2€. Je vous rappelle que ces 2€ correspondent au prix d'une cotisation journalière.



3. Le Casse croûte du 27juillet

15 personnes sont restées à ce cassecroûte sur le terrain. Nous avions décidé ce repas pour terminer de



manière amicale nos parties de boules.

4. Concours de Pétanque du 10 août

A 14 heures, 33 participants dont 7 femmes et 1 jeune fille se présentaient pour le concours de pétanque. Nous avons donc constitué nos triplettes de façon équilibrée et au tirage au sort.

5. Concours de Boules du 15 août

Merci à Vincent Alfaro pour son aide dans l'organisation sportive du concours. A 10 heures nous étions prêts pour débuter les premières parties du matin. 27 participants dont 3 femmes étaient inscrits donc 5 triplettes et 3 quadrettes. Le soleil est de la partie ce qui permet aux spectateurs d'apprécier



pleinement le talent des boulistes. L'année prochaine peut être auronsnous fait des émules? Mais pendant que nous jouons l'intendance s'affaire sous la direction de Christiane. Un grand merci aux dames qui ont permis que nous festoyions à midi dans de bonnes conditions et les différentes salades ont été appréciées par tous les convives. Un grand merci à Hubert qui oeuvre d'une main de maître au barbecue pour faire les grillades. Et nous étions nombreux... En effet nous étions 42 personnes inscrites au repas de midi dont 1 enfant. La salle prêtée par la Mairie était bondée. Une table a dû être dressée à l'extérieur.

Les deux parties de l'après-midi furent de qualité. Les équipes se sont affrontées avec l'énergie bien connue sur les terrains de boules

PROJETS 2014:

Rèalements et prévisions pour cette nouvelle saison. La cotisation annuelle a été maintenue à 12 € avec une invitation.Les nouvelles cartes seront à prévoir pour la Saint Blaise. La cotisation journée est de 2 €. La gratuité pour les enfants mineurs est reconduite.

Calendrier des manifestations 2014:

9 février : Repas de Saint Blaise. 19 juillet : Concours de Boules 9 août : Concours Open de Pétanques

15 aout : Concours Open de Boules à 9 H 30 et un repas vers 12h30 Renouvellement du bureau



Vice-président : Gérard Gerboud Secrétaire : Gabriel Veyret Secrétaire Adjoint : Jean-Pierre Faure Trésorier Adjoint : Alain Chatelan Trésorière: Christiane Gerboud •Présidente : Corinne Bonney 28 personnes sur 34 étaient présentes à notre Assemblée Générale.

LE CLUB DES JONQUILLES

Le samedi 1er mars 2014, le Club des Jonquilles a réalisé son énième concours de coinche à la salle des fêtes de Saint Julien en Vercors. Y réqnait une ambiance très conviviale. Le concours était toujours très achalandé en lots. De très nombreux jambons et autres récompenses ont fait des heureux gaanants à la loterie. Un succulent buffet : pizzas, quiches, pâtisseries

boissons ont permis aux joueurs de faire une pause entre les parties de carte. Nous remercions

toutes les personnes avant aidé à l'organisation de cette animation et tous les joueurs qui se sont déplacés. Le club se termine pour le 1er semestre 2014 le mercredi 25 juin 2014 avec le pique nique annuel qui se déroulera au terrain de tennis. Il rouvrira le mercredi 11 octobre 2014 avec le repas à La Chapelle-en-Vercors.

Bonnes vacances à tous.

LES AMIS DE les découpes nom-breuses. Tout devrait SAINT BLAISE

Comme prévu, les petits travaux de restauration ont repris. C'est au tour de la sacristie de rajeunir. Après avoir été gratté, le plafond a été repeint. Les murs aussi font peau neuve. Le côté des compteurs et de l'électronique des cloches étant tellement dégradé, il a fallu réaliser un doublage en lambris. Il reste à coller et à peindre une toile vinyle sur les autres murs. Ces travaux demandent du temps et de la patience tant les dégâts

sont importants et les découpes nomêtre terminé en Juillet. Ce petit espace ainsi restauré pourra servir de lieu de rencontres, de pré-

paration de diverses célébrations, de réflexion et bien sûr de vestiaire correct pour les artistes et leurs instru-

ments.



La Chorale

DIMANCHE, UNE BELLE FIN D'APRÈS-MIDI...

Le Dimanche 1° JUIN, les chorales « Domichat » de Rencurel et « Verchoralie » de la Communauté de Communes du Vercors ont offert un moment de plaisir à un nombreux public venu les écouter.
Niamh Glénat, chef de chœur et ses choristes ont proposé un répertoire varié dans lequel chacun pouvait être touché par l'un ou l'autre chant. Le « chant des partisans » à 4 voix a particulièrement ému certains.
A l'issue du concert, un goûter campagnard très sympathique a

permis retrouvailles et rencontres. Quelqu'un disait : « il n'y a pas la chorale de Rencurel et celle de la CCV ; il n'y qu'une seule chorale où l'on se sent bien. » Alors, avis à ceux qui veulent chanter : ils seront accueillis avec plaisir... Pas besoin d'avoir fait du solfège ; une seule exigence : aimer chanter !

Actualité Littéraire

Un livre qui nous «Balade autour des chapelles du Vercors»

Cet ouvrage nous guide dans le Vercors Drômois à la découverte de chapelles, d'histoires et de symboles religieux. Nous y admirons

les aquarelles de Kate
Culling, une artistepeintre du Vercors.
Son regard et son
pinceau nous dévoilent la beauté
de sites que nous
connaissions et
que nous voyons
autrement grâce
à ses peintures.
C'est avec beau-

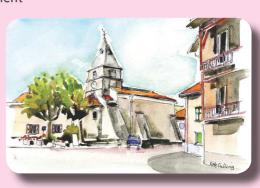
coup d'élégance qu'elle a peint les lieux du patrimoine religieux local; au cours de cette «balade» nous découvrons la richesse architecturale et des détails cachés d'œuvres d'art.

Cette publication est le fruit de la rencontre entre Le Groupe Patrimoine du Vercors, une association férue d'histoire locale, et l'artiste. Pour éclairer les aquarelles, des commentaires historiques alternent avec de petites analyses architecturales. Ils permettent de mieux traduire les messages et codes spirituels des bâtisseurs d'autrefois. Parfois, des récits plus anecdotiques sur ces chapelles, sites et villages du canton provoquent un sourire. Après de longs mois de gestation et de «travail» au sein du

Groupe Patrimoine du Vercors

a eu lieu la naissance d'un beau livre. Il se regarde avec beaucoup d'émotions. Nous vous invitons au voyage.

Le livre «Balade autour des chapelles du Vercors» est en vente à partir du 27/06/2014 à l'office de tourisme, à la mairie, au café Brochier, à la boulangerie de Saint-Martin. Au prix de 19€.



[VOYAGES SCOLAIRES]

Le 26 mai 2014, les élèves de Cycle 3 de St Martin se sont élancés sur leur petit vélo, en direction de Vassieux. Après une belle grimpette jusqu'à la Chapelle-en-Vercors et la montée du Col de Proncel, ils sont arrivés à destination largement satisfaits de cette belle étape. Le programme du deuxième jour a été quelque peu perturbé par des



conditions météo pluvieuses. Mais les enfants ont pu tout de même s'initier au biathlon et participer à un atelier de mécanique vélo. Mercredi matin, c'est sous un beau soleil que l'équipe est repartie pour Saint-Martin-en-Vercors où les attendaient impatients, tous les parents.. Ils sont arrivés à l'école ravis et plutôt fiers d'être arrivés au bout de cette belle aventure humaine et sportive.

Ce projet a pu aboutir grâce à une préparation sérieuse et une implication de chacun (parents et élèves). Le bilan en est très positif.

[VOYAGES SCOLAIRES]

Fin Mai, la classe de maternelle de St-Julien s'est rendue au centre Musiflore, à Crupies dans le sud de la Drôme. Accompagnés de leur maîtresse Evelyne, de Christine et de Maïté, les enfants ont pu, pendant 3 jours, participer à des activités musicales (chorale et percussions) et d'arts visuels (land'art et sculpture) sur le thème du corps.



Mais ce qui aura marqué avant tout les enfants, et les adultes, ce sont tous les moments de la vie quoti-

dienne que l'on ne partage habituellement pas en classe : repas, coucher, réveil du matin, toilette ... qui se sont déroulés dans de trés bonnes conditions et sans aucun coup de cafard, même le soir! Et cerise sur le gâteau, nous avons pu observer de vraies chauvessouris dans une dépendance d'un bâtiment : Laurélie la chauve-souris-mascotte de la classe a été ravie et les petits aussi!

Sur les traces de son père... 70 ans plus tard, à Saint-Julien



Le 24 avril, nous avons reçu la visite de Serge Levacque, fils de Hubert, mort à Saint-Julien le 18 mars 1944 (voir cahier spécial). Serge, qui vivait alors à Paris, n'a quasiment jamais connu son père et n'était pas revenu à Saint-Julien. C'est avec son épouse, sa fille, son gendre et son petit-fils qu'il est venu dans le Vercors sur les traces de son père. Après un passage en mairie, au cimetière puis au monument, direction La Matrassière : les demoiselles Berthuin ont livré leur souvenir (Marthe se souvenait de ce «Bébert» qui lui parlait de son fils), puis Jo Callet les a conduits à l'emplacement précis où Hubert était tombé. .





SAINT-JULIEN-EN-VERCORS

Électeurs inscrits: 204. Votants: 120. Abstention: 41%. Exprimés: 114. Par ordre décroissant :

EELV (Rivasi), 24 voix, 21% FN (Le Pen), 23 voix, 20% UMP (Muselier), 15 voix, 13% PS (Peillon), 15 voix, 13% UDI-MoDem (Goulard), 12 voix, 11% FG (Vergiat), 10 voix, 9% Nouvelle Donne (Coutelis), 5 voix, 4%

Alliance Ecologiste Indépendante (Mira), 5 voix, 4% Debout la République (Rambaud), 3 voix, 3% UPR (Romani), 1 voix, 1% Nous Citoyens (Lescure), 1 voix, 1%

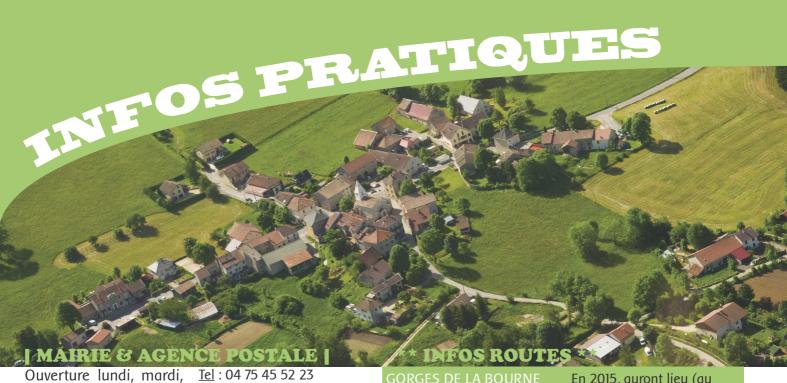
AGENDA 2º SEMESTRE 2014

- 20 juillet / Grange Marcon / EXPOSITION VIVANTE (MATÉRIEL...) DE L'ASSOCIA-I TION DISSIDENCE 44
- 1 3 au 7 août / Salle des fêtes /
- I RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES CAMÉRA EN CAMPAGNE.
- 9 août à 14h / Terrain Boule / Concours Open de Pétanques
- 9 août à 21h / Église / Concert Festi-VAL MUSIQUES EN VERCORS
- 12 дойт à 18h30 / Église / Concert FESTIVAL MUSIQUES EN VERCORS
- 📕 15 août à 9h / Terrain Boule / Concours Open de Pétanques (suivi d'un repas à 12h30)
- 26 août à 20h / Salle du Fouillet / RÉUNION PUBLIQUE SUR LA GRANGE MARCON ET LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

- 1er septembre à 20h30 / Mairie / CONSEIL MUNICIPAL
- **2 septembre / R**entrée des classes
- 6 septembre / Grange Marcon ou salle des fêtes / REPAS DES HABITANTS
- ■14 septembre / Ouverture de la chasse
- 21 septembre / Les Combettes / AL- I LUMAGE DE LA CHARBONNIÈRE PAR L'ASSOCIATION Atravercors (cavage prévu en octobre)
- 6 octobre à 20h30 / Mairie /

CONSEIL MUNICIPAL

- 3 novembre à 20h30 / Mairie / CONSEIL MUNICIPAL
- 1er décembre à 20h30 / Mairie / Conseil, MUNICIPAL



jeudi, vendredi, 9h-12h

ATTENTION: FERMETURE LE MERCREDI MATIN

Fermeture estivale: DU 28 JUILLET AU 10 AOÛT

RAMASSAGE DES **ENCOMBRANTS**

Le dernier mardi du mois. Uniquement objets non transportables en voiture. Inscription obligatoire en mairie



Fax: 04 75 45 52 91

Courriel:

mairie.stjulienenvercors@

wanadoo.fr

Site: stjulienenvercors.fr Permanence du maire sur rendez-vous.

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Pour les nouveaux électeurs, inscriptions sur les listes électorales avant le 31 décembre 2014 en mairie.

YOGA ET MÉDITATION En août, salle du Fouillet Les mercredis 10h-11h30 Postures, respirations, relaxation, méditation Florence Nancy 06.72.65.67.92 8€ / séance



Entre Pont de Goule Noire et les Jarrands

**Du 1^{ER} SEPTEMBRE AU 17 остовке: fermeture totale **Du 20 octobre au 14

NOVEMBRE: fermeture journée de 8h30 à 17h30 (hors

week-end)

En 2015, auront lieu (au printemps et à l'automne) les derniers travaux dans la partie haute des Gorges. Les travaux se cantonneront, après, dans la partie basse, en aval du pont de Goule Noire.

| PORTAGE DE REPAS À DOMICILE |

Un service de portage de repas à domicile existe personnes pour les âgées ou malades sur les 5 communes du canton.

Renseignements à la CCV au 04 75 48 24 70

| LES VERCOQUINS / CRÈCHE |

🖥 A côté de la mairie Inscription obligatoire. 04 75 45 51 09. Ouverture lundi - vendredi 8h15 - 18h

Fermeture annuelle estivale du 4 août au 22 août.

| MÉDIATHÈQUE |

Au collège.

Adhésion 16 Adhésion 10€. 04 75 48 15 92. Ouverture lundi de ₹ 10h-12h / mercredi 14h-

17h / jeudi 10h-12h et 13h30-16h30 / vendredi 16h-18h30 / samedi 10h-12h.

| DÉCHETTERIE |

<u>• 1^{er} juin - 30 septembre</u> Lundi 13h30-16h30 / 🤻 jeudi 9h-12h et 13h30-뒪 16h30 / samedi 9h-12h q et 14h-17h.

1er octobre - 31 mai

Lundi 13h30-16h / jeudi 10h-12h et 13h30-16h / samedi 10h-12h et 14h-17h